

DECISION DU MAIRE N°2024/01

Portant signature de devis – travaux d'investissement au stade municipal

Le Maire de Saint-Robert,

En vertu de la délégation de pouvoirs qui a été attribué par le Conseil municipal le 8 septembre 2022 en application des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales (délibération 2022/25),

Vu la délibération 2024/12 prévoyant un programme de de travaux au stade municipal,

DÉCIDE

La signature des devis désignés ci-dessous :

- Devis n°24031 du 21 février 2024 de l'entreprise « LAFON ELECTRICITE » pour un montant de 3 659 euros HT ; 4 390.80 euros TTC pour la réalisation de travaux d'électricité du vestiaire du stade.
- Devis du 18 mars 2024 de l'entreprise « SAS CONTANT » pour un montant de 28.026 euros HT ; 33 631.20 euros TTC pour le remplacement des projecteurs du stade.
- Devis N°DE00138 du 28 mai 2024 de l'entreprise « TDSC EQUIPEMENTIER » pour un montant de 3 708.33 euros HT ; 4 450 euros TTC pour la réalisation d'une main courante.

Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Le 11 juillet 2024
Le Maire,
Claude ACHARD

